



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 29 JANVIER 2026 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 9 DÉCEMBRE
2025 PORTANT OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR
ÉDUCATEUR (D.E.M.E.)
SESSION 2026**

La rectrice,

VU le code de l'éducation ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur (D.E.M.E.) ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

VU l'arrêté rectoral n° 2025-35 portant délégation de signature à la rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand ;

VU l'arrêté rectoral en date du 9 décembre 2025 pour ouverture des inscriptions au diplôme d'état de moniteur éducateur session 2026,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté rectoral du 9 décembre 2025 susvisé est modifié comme suit :

Les inscriptions à la session 2026 du diplôme d'État de moniteur éducateur seront ouvertes du **lundi 5 janvier au mercredi 11 février 2026**.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice d'académie

Signé

Virginie DUPONT